

# ASIP

Schweizerischer Pensionskassenverband

Association Suisse des Institutions de Prévoyance

Associazione Svizzera delle Istituzioni di Previdenza

# 2015

# Rapport annuel



**«L'ASIP signifie pour nous: s'engager en faveur d'une prévoyance professionnelle gérée par les partenaires sociaux.»**

## Nos objectifs

# L'ASIP s'engage pour le maintien et le développement de la prévoyance professionnelle.

La prévoyance professionnelle occupe une place centrale dans le système de la sécurité sociale suisse. Notre objectif principal est le maintien et la sécurité de la prévoyance professionnelle, dans l'intérêt des assurés.

L'évolution démographique, la flexibilisation du travail, les transformations du monde économique en général, et des marchés financiers en particulier, exigent des solutions novatrices. L'ASIP entend donc identifier ces champs d'action suffisamment tôt et s'engager activement pour que des réformes visant à garantir la stabilité de la prévoyance professionnelle à long terme soient mises en œuvre.

L'ASIP souhaite une prévoyance professionnelle libre et organisée de manière décentralisée. Elle exige et encourage donc:

1. Le maintien de la prévoyance professionnelle surobligatoire;
2. Une prévoyance professionnelle gérée par les partenaires sociaux;
3. Des organes directeurs bien formés et agissant de manière responsable;
4. Des conditions cadres équitables et justifiables sur le plan actuariel;
5. Une gestion financière efficace des institutions de prévoyance;
6. Une prévoyance professionnelle stable à long terme.

# Chers membres de l'ASIP,

En 2015, l'ASIP s'est concentrée sur la gestion de la fortune des caisses de pension dans un contexte de taux d'intérêts bas, l'introduction de taux négatifs de la part de la BNS, le projet de réforme «Prévoyance vieillesse 2020» et la réalisation de formations continues pour les responsables des institutions de prévoyance.



Christoph Ryter  
Président

Hanspeter Konrad  
Directeur

**L**e système de la prévoyance suisse fonctionne bien. Dans le monde entier, on le considère comme exemplaire, ainsi que le confirment régulièrement des enquêtes. Les caisses de pension ont toujours réussi à maîtriser à temps les défis qui se posent – leurs responsables méritent à cet égard tous nos remerciements. Les représentants des salariés et des employeurs au sein des organes de direction sont parvenus – grâce à des mesures parfois douloureuses – à garantir durablement la stabilité financière de leurs caisses, et ce dans l'intérêt, à long terme, des assurés, des bénéficiaires de rentes et des employeurs.

Avec une fortune placée d'environ 800 milliards de francs, les institutions de prévoyance sont des acteurs incontournables sur les marchés financiers. L'environnement actuel n'a toutefois rien de réjouissant. En 2015, la performance de la plupart des caisses de pension oscillait entre zéro et 1,5% (valeur moyenne selon la comparaison de performance de l'ASIP en 2015: 0,7%). Ces valeurs sont nettement inférieures aux rendements théoriques nécessaires aux caisses pour remplir leurs engagements. D'un autre côté, les caisses ont obtenu des rendements satisfaisants entre 2012 et 2014. Cela leur a permis de reconstituer, au moins en partie, des réserves de fluctuation de valeurs, pour être en mesure d'absorber des pertes pendant une certaine période. Compte tenu des soubresauts boursiers, de la grande influence des décisions des banques centrales (surtout la Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne) sur les mar-

chés financiers, des taux d'intérêts historiquement bas et des rendements correspondants en baisse, mais aussi des incertitudes géopolitiques et conjoncturelles mondiales, les systèmes de prévoyance couverts par capitalisation restent confrontés à des défis considérables.

Dans ce contexte, l'ASIP doit soutenir les responsables des caisses de pension professionnellement et efficacement en leur fournissant des conseils d'experts. Elle doit se positionner comme interlocutrice pour tous les acteurs du domaine de la prévoyance. Il s'agit d'attirer périodiquement l'attention sur les avantages qu'offrent les caisses de pension gérées dans un esprit entrepreneurial et respectueuses des règles du partenariat social, et de renforcer la prévoyance professionnelle face à une réglementation étatique pléthorique et aux ingérences externes. Il ne nous appartient pas de peindre le diable sur la muraille. Une attitude pessimiste condamnant le processus de financement par capitalisation serait contre-productive, car la force de notre système des trois piliers réside précisément dans la combinaison complémentaire des deux systèmes de financement, par répartition et par capitalisation. Il y a sans doute des problèmes à résoudre et des adaptations à faire – nous devons notamment tenir compte de l'espérance de vie toujours plus élevée ainsi que de l'évolution des marchés financiers au moyen d'une adaptation des paramètres correspondants. Il s'agit de montrer des voies possibles, d'un point de vue technique, en particulier pour l'avenir de la prévoyance vieillesse. ➤

### Conséquence des taux d'intérêts bas

Les taux d'intérêts très bas rendent difficile le financement des engagements des institutions de prévoyance. A cela est venue s'ajouter la décision de la Banque nationale suisse (BNS) de supprimer dès le 15 janvier 2015 le cours plancher de 1,20 franc pour un euro et d'introduire un taux négatif de - 0,75%. Les pertes de change sur des placements de devises non couvertes, la chute des cours sur le marché des actions suisses et l'augmentation des frais de couverture pour les devises étrangères ont donc réduit la fortune des caisses de pension. La BNS a malheureusement rejeté la demande de l'ASIP de permettre aux caisses de pension suisses d'ouvrir un compte de virement auprès de la BNS avec un intérêt d'au moins 0%. La BNS est d'avis qu'elles contribuent, elles aussi, à la revalorisation du franc. Rappelons toutefois que si elles détiennent des liquidités, c'est surtout pour les versements directs aux assurés dont elles doivent s'acquitter. Elles constituent des communautés solidaires, qui génèrent une valeur ajoutée pour ses membres grâce au regroupement de risques individuels. Afin d'être en mesure de verser des rentes d'un montant d'environ 20 à 25 milliards de francs par an, les caisses de pension doivent détenir une part importante de liquidités. De plus, elles investissent leur fortune toujours croissante aussi à l'étranger, pour des raisons de diversification. Bien qu'une partie de ces risques de change soient naturellement couverts, les caisses de pension ne contribuent certainement pas à une demande accrue de francs suisses.

Du point de vue de l'ASIP, rien ne justifie qu'elles soient pénalisées par des taux d'intérêts négatifs. Lors de différents entretiens avec des représentants de la BNS ainsi que du monde politique, nous insistons régulièrement sur cet état de fait. Sans vouloir torpiller les objectifs liés à la politique monétaire de la BNS, des possibilités de libérer les caisses de pension des taux d'intérêt négatifs devraient être discutées. Si on leur permettait, par exemple, de placer leurs liquidités moyennes à 0%, cela ne conduirait pas à un regain d'intérêt pour le franc suisse, car, seuls les fonds liquides existants seraient placés en francs suisses.

Les responsables des caisses de pension ont réagi avec calme aux turbulences des marchés financiers et n'ont pas pris de décisions de placement précipitées. A noter que de nombreuses caisses ont pu éviter de s'acquitter d'intérêts négatifs après de laborieuses négociations et une répartition de leurs liquidités entre différentes banques. En revanche, les coûts liés à la couverture des risques de change ont largement augmenté pour les investisseurs suisses après l'introduction des taux négatifs l'an dernier et le niveau d'intérêt déjà bas a encore diminué.

### Prévoyance vieillesse 2020: une nécessité, pas un luxe!

En 2015, la politique de prévoyance s'est concentrée sur le vaste projet «Prévoyance vieillesse 2020». Ces derniers mois, nous avons souligné à plusieurs reprises l'importance de ce projet pour l'avenir de la prévoyance vieillesse. L'approche consistant à aborder la réforme de l'AVS et celle de la prévoyance professionnelle de manière coordonnée, dans le cadre d'un projet commun, nous paraît judicieuse. Néanmoins, dans la perspective des débats politiques, nous avons demandé que l'on se concentre sur les thèmes centraux tels que l'âge de la retraite et la flexibilisation du versement des rentes, la baisse du taux de conversion assortie de mesures de compensation afin de maintenir le niveau des prestations, ainsi que des mesures visant à stabiliser l'AVS. Dans le cadre des consultations en cours, le Parlement va devoir évaluer

quelles cotisations supplémentaires en faveur de la prévoyance professionnelle – en sus de l'augmentation de la TVA pour l'AVS – seront acceptables pour les acteurs concernés, mais aussi pour les électrices et les électeurs, lors d'une prochaine votation populaire.

L'ASIP salue le fait que le Conseil des Etats ait approuvé à une large majorité le paquet de réformes «Prévoyance vieillesse 2020» lors de la session d'automne 2015. Actuellement, la commission compétente du Conseil national (CSSS-N) délibère et compte transmettre le projet au Conseil national à l'automne 2016. Pour l'ASIP, garantir la prévoyance vieillesse dans les domaines du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> pilier, tout en maintenant l'objectif de prestation actuel, doit être une priorité. Elle souhaite à cet égard une harmonisation de l'âge de référence de la retraite à 65 ans pour les femmes et les

#### Commission Formation professionnelle et continue



Daniel Dürr  
Président  
Membres  
Martin Bieri  
Sabino Di Mambro  
Dr. Olivier Kern  
David Pittet  
Franca Renzi Ferraro  
Gregor Ruh  
Jean-Marc Wanner

## Commission Institutions de prévoyance de droit privé



Dr. Markus Moser  
Président

### Membres

Beatrice Fluri  
Danilo Follador  
Dr. Katharina Lüthy  
Daniel Ruppen  
Urs Stadelmann  
Emmanuel Vauclair  
Dr. Hermann Walser

hommes, ainsi que l'adaptation prévue du taux de conversion minimal de 6,8 à 6% sur quatre ans, assortie de mesures d'accompagnement. Le niveau des taux d'intérêt actuel, très bas, montre clairement que la baisse du taux de conversion minimal proposée n'est pas exagérée. Dans le processus de réforme, il faudra trouver un équilibre entre les taux découlant des paramètres actuariels et des taux réalistes sur le plan politique. Des mesures d'accompagnement efficaces à long terme, telles que les préconise le Conseil des Etats, contribueront à maintenir le niveau des prestations. Pour l'ASIP, il est crucial que la compensation de la baisse du taux de conversion ainsi que les mesures d'accompagnement ayant des effets à court terme s'effectuent dans le cadre de la LPP. Une augmentation de la rente AVS de 70 CHF par mois pour les nouveaux rentiers n'est pas nécessaire. Du point de vue de l'ASIP, l'amélioration de la prévoyance vieillesse par le biais de l'AVS pour les personnes à bas revenus et les salariés à temps partiel devra être, en dernier ressort, évaluée par les partenaires sociaux – en tenant compte de ses conséquences financières et du fait qu'un paquet de mesures global aurait plus de chances d'être accepté par le peuple. En tant qu'association professionnelle des caisses de pension, gérées pour la plupart de manière paritaire, nous gardons une position neutre à ce sujet.

L'ASIP rejette la proposition du Conseil fédéral et du Conseil des Etats d'une solution centralisée, compliquée et donc irréalisable dans la pratique, mais aussi inéquitable pour la génération de transition, comme mesure de compensation à court terme. Sa mise en œuvre pénaliserait une nouvelle fois les caisses de pension qui ont déjà fait «leurs devoirs», et conduirait à une répartition inéquitable entre

elles. Nous proposons comme alternative une réglementation transitoire prescrite légalement, mais mise en œuvre au sein même des caisses.

### Autres questions de prévoyance

Divers projets de lois ont été adoptés au cours de l'exercice sous revue (cf. *Tour d'horizon sociopolitique* 2015): révision du Code civil (CC) relative au partage de la prévoyance en cas de divorce, révision de la loi sur le libre passage en relation avec l'introduction de «plans 1e», modifications prévues pour les fonds patronaux de bienfaisance, révision de la LAA, avec des

règles de coordination centrales pour la LPP ainsi que des dispositions relatives à la réglementation des marchés financiers (LIMF) et aux questions fiscales internationales. Les dispositions des ordonnances, dont plusieurs sont en cours d'élaboration, seront capitales pour la mise en œuvre des lois susmentionnées.

Enfin, l'ASIP était représentée dans le groupe d'accompagnement de l'évaluation «avoirs de libre passage dans la prévoyance professionnelle», mis en place par le Contrôle fédéral des finances (CDF). Ce dernier souhaite mettre en lumière le rôle et les tâches des institutions de libre passage.

### Partage de la prévoyance en cas de divorce

La révision du Code civil concernant le «partage de la prévoyance en cas de divorce» a été approuvée en juin 2015. Sa date d'entrée en vigueur n'est pas encore fixée. Nous avons recommandé une entrée en vigueur au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La modification de loi ne pourra être appliquée que lorsque les dispositions de l'ordonnance seront disponibles (notamment la conversion actuarielle de la part de rente attri- ➤

### ASIP

#### Séminaires 2016

27 mai, Zurich  
2 juin, Lausanne  
28 octobre, Zurich  
9 novembre, Lausanne

### ASIP

#### Formation continue des conseils de fondation 2016

13 avril, Zurich  
21 avril, Lausanne  
29 juillet, Olten  
3 novembre, Zurich  
11 novembre, Lausanne

### ASIP

#### Priorités 2016

- Prévoyance vieillesse 2020: consultation parlementaire
- Mise en œuvre du partage de la prévoyance en cas de divorce et de la LIMF
- Formation continue axée sur la pratique pour les responsables des caisses de pension
- Communication interne et externe (réseaux)

## Commission Fondations communes



Jean Wey  
Président

buée à l'ex-conjoint en une rente viagère, la question de sa réduction en raison de la coordination avec les prestations de la LAA/LAM, les obligations d'annonces aux tribunaux et à la Centrale du 2<sup>e</sup> pilier).

### Taux d'intérêt minimal 2016: 1,25 %

Le Conseil fédéral a abaissé ce taux de 1,75 à 1,25 % pour 2016, conformément à la recommandation d'une majorité de la Commission LPP.

### Réforme des prestations complémentaires

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la réforme des prestations complémentaires (PC) le 25 novembre 2015. L'ASIP salue son intention d'améliorer la gestion financière des PC. Outre des adaptations dans le droit à ces prestations, le Conseil fédéral prévoit toutefois d'interdire ou de restreindre les versements en

### Membres

Lisa Bernasconi  
Rolf Bolliger  
Sergio Bortolin  
Martin Freiburghaus  
Christian Kohli  
Florian Theytaz

capital dans la LPP – sauf pour l'acquisition de son propre logement. L'ASIP rejette les mesures proposées concernant l'interdiction ou la limitation du retrait en capital tant que l'on ne disposera pas de chiffres indiquant que cela pose réellement des problèmes.

### Autres thèmes politiques

En 2015, l'ASIP a participé aux auditions organisées par l'administration fédérale sur la question des coûts des *hedge funds* et des placements en *private equity*, ainsi que sur la mise en œuvre de la Motion Graber «Fonds suisse pour l'avenir». Du point de vue de l'ASIP,

il n'est pas nécessaire de définir d'autres prescriptions concernant le budget des coûts liés aux placements alternatifs. L'organe de gestion paritaire ne doit pas être limité dans ses décisions de placement. Quant à la Motion Graber, l'ASIP fait observer que les caisses de pension ne s'opposent pas aux investissements en capital-risque (start-up largement axées sur les nouvelles technologies). Investir dans l'innovation et la

## ASIP

### Prestations: être bien informé constitue un atout!

En 2015, les exposés, les prises de position et les circulaires d'information suivantes ont été rédigés, envoyés aux membres et publiés sur notre site Internet [www.asip.ch](http://www.asip.ch):

### LANCEMENT DE L'ANNÉE DE PRÉVOYANCE 2015 SÉANCES D'INFORMATION / SÉMINAIRES

à Zurich et Lausanne avec des conférences sur les thèmes suivants:

- › Politique de prévoyance: point de la situation et tendances
- › Prévoyance vieillesse 2020 – baisse du taux de conversion et mesures de compensation
- › Communication/Mobilisation (dans la perspective du projet «Prévoyance vieillesse 2020»)
- › Jurisprudence actuelle
- › Partage de la prévoyance en cas de divorce
- › Contexte de la politique de placement (taux d'intérêt bas – conséquences)
- › Le monde des chiffres-clés extra-financiers (placements durables)

### SÉMINAIRES DE FORMATION CONTINUE POUR LES MEMBRES DES CONSEILS DE FONDATION DES IP à Zurich, Olten et Lausanne

### MANIFESTATION DE L'ASIP-PPS

Atelier pour les présidents et les vice-présidents des organes de direction des institutions de prévoyance

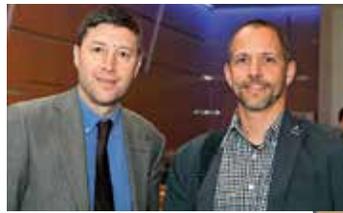
### AUTRES INFORMATIONS SUR LA GESTION

- › Charte de l'ASIP
- › Formation des conseils de fondation
- › Comparaison de performance de l'ASIP en 2015
- › Exercice des droits des actionnaires: bref aperçu des services professionnels offerts aux actionnaires actifs / Directives relatives à l'exercice du droit de participation dans les S.A. à l'intention des investisseurs institutionnels
- › Guide pour les placements des IP

### CIRCULAIRES

- › N° 102: Responsabilité du conseil de fondation (devoirs de diligence)
- › N° 103: Grandes lignes de la PP en 2016

ASIP 2015  
**Assemblée générale**  
 Zurich, 8 mai



Outre les questions statutaires de l'association, le projet de prévoyance vieillesse 2020 ainsi que les taux d'intérêts négatifs (-0,75%) décidés par la BNS ont fait l'objet de discussions. Dans son exposé, Dewet Moser a justifié les décisions de la BNS.



ASIP 2015  
**LANCEMENT de l'année de prévoyance**  
 Berne, 13 janvier



Une discussion de podium sur la prévoyance vieillesse 2020 et un échange de vues sur le thème du leadership et de la motivation étaient au cœur de la manifestation en début d'année.



**ASIP 2015**  
**ASIP Séminaire**  
 Zurich, 28 mai



**ASIP 2015**  
**ASIP Séminaire**  
 Zurich, 30 octobre

Le séminaire s'est concentré sur la prévoyance vieillesse 2020, le contexte de la politique de placement et les aspects de la communication des caisses de pension.



La jurisprudence, les conséquences des taux bas ainsi que des conseils pour l'application du partage de la prévoyance en cas de divorce – tels étaient les thèmes de ce séminaire.



**ASIP 2015**  
**Formation des organes de direction des caisses de pension**  
 Lausanne, 23 avril



Une occasion de rafraîchir ses connaissances sur l'administration, la gestion de la fortune, les techniques actuarielles, la révision des comptes et la communication!



technologie peut aussi générer une valeur ajoutée pour elles. Mais ce qui compte avant tout, ce sont les rendements et les structures de risque des produits proposés. Dans ce contexte, leur participation à ce fonds doit être facultative.

L'ASIP a pris position sur d'autres projets, notamment l'ordonnance relative à la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, divers projets de directives de la CHS PP (p. ex. sur l'indépendance des experts de la prévoyance professionnelle, les exigences posées aux organes de révision et aux fondations de placement), la révision prévue du droit de la société anonyme, et enfin, la loi EAR (échange automatique de renseignements).

### Aspects internationaux

En tant que membre d'associations européennes d'institutions de prévoyance de droit privé et public, nous avons pu évoquer les pratiques et les expériences de la Suisse devant différentes commissions. L'ASIP était aussi associée aux consultations portant sur la mise en œuvre de l'accord FATCA avec les Etats-Unis et les dispositions prévues sur l'échange automatique d'informations. Le fait que les caisses de pension sont exclues du champ d'application de cet accord international a été confirmé.

### Activités de l'association

La prévoyance vieillesse 2020 et les décisions de la Banque nationale suisse (BNS) étaient au cœur des préoccupations de l'Assemblée générale du 8 mai 2015 à Zurich. Dans son exposé, Dewet Moser, membre suppléant de la Direction générale de la BNS, a expliqué quels étaient les enjeux de la politique monétaire actuelle de la Banque nationale. Il a notamment évoqué les effets des taux négatifs sur les caisses de pension. Selon lui, la charge financière effective qu'elles devront supporter en raison du taux d'intérêt de - 0,75% sera limitée. Etant donné que les caisses de pension ne relèvent pas du domaine d'activités de la BNS, que l'introduction du taux négatif se justifie pour des raisons de politique monétaire, et qu'une exemption de cette charge constituerait un privilège injustifié et violerait le principe de l'égalité de traite-

ment, la BNS a rejeté la demande de l'ASIP concernant la possibilité, pour les caisses de pension, de bénéficier de comptes à zéro intérêt. Lors de la discussion qui a suivi, les conséquences de ces mesures ont fait l'objet de débats animés et de certaines critiques.

Le dialogue avec les membres joue un rôle central pour l'ASIP. Dans nos publications (surtout les circulaires d'information et la newsletter), nous donnons des informations sur des questions d'actualité (voir p. 6). Dans la circulaire n° 102, nous avons traité des devoirs de diligence des conseils de fondation sur la base des décisions du Tribunal fédéral.

En 2015, nous avons également réalisé, en Suisse romande et en Suisse alémanique, plusieurs séminaires et formations continues à l'intention des membres de l'organe suprême, des dirigeants et des collaborateurs des caisses de pension. Outre les questions d'actualité de la politique de prévoyance, il s'agissait avant tout de fournir des informations pratiques pour la mise en œuvre des nouvelles dispositions (cf. Prestations p. 6). Comme d'habitude, la manifestation de lancement de l'année de prévoyance a été très bien suivie. Les chances et les risques du projet de prévoyance vieillesse 2020 ont été discutés lors d'une table ronde à laquelle participaient la conseillère aux Etats Christine Egerszegi-Obrist

(PLR), Dr. Doris Bianchi, secrétaire dirigeante de l'Union syndicale suisse (USS), ainsi que les conseillers aux Etats Dr. Urs Schwaller (PDC) et Roland Eberle (UDC).

Le comité de l'ASIP a en outre décidé de ne plus réaliser la comparaison de performance établie chaque semestre par Towers Watson AG, car des produits alternatifs pouvant être adaptés aux besoins des clients sont aujourd'hui proposés sur le marché.

Accroître, grâce à votre concours, l'impact médiatique et politique de l'ASIP reste l'une de nos tâches permanentes. Dans la perspective des débats concernant l'avenir de notre système de prévoyance vieillesse, survivants et invalidité, nous devons sensibiliser encore davantage les assurés et la population. La priorité doit être donnée à des propositions de réforme transparentes et compréhensibles, ainsi qu'à la mobilisation des assurés et du public. Le nouveau site >

### Commission Questions relatives aux placements



**Christoph Oeschger**  
Président

**Membres**  
Benno Flury  
Gian Simon Heim  
André Laville  
Max-Eric Laubscher  
Thierry Montant  
Andreas Reichlin  
Martin Roth  
Claude Schafer  
Dr. Jürg Tobler  
Alex Tüscher  
Martin Wenk

## Commission Institutions de prévoyance de droit public



Jacques-Antoine Baudraz  
Président

### Membres

Willi Berger  
Dieter Stohler  
Susanne Jäger-Rey  
Susanne Jeger  
Norma Magri  
Alain Pahud  
Stéphane Riesen  
Pierre Spocci  
Thomas Zeier

web de la campagne «Retraite garantie» – [www.reformeurgente.ch](http://www.reformeurgente.ch) – a notamment été créé dans ce but.

Désormais, l'ASIP utilise la «Prévoyance Professionnelle Suisse» comme organe de publication des nouvelles de l'association, afin d'élargir son audience.

Comme par le passé, l'association a pu défendre en 2015 ses intérêts vis-à-vis des milieux politiques, de l'administration fédérale, des autorités de surveillance, de l'économie et des médias. Les thèmes cruciaux de la politique de prévoyance – notamment le projet «Prévoyance vieillesse 2020» – ont pu aussi être discutés dans le cadre du groupe parlementaire LPP, présidé par la conseillère aux Etats Christine Eggerszegi-Obrist. L'ASIP a en outre pris position sur des questions d'actualité par le biais de différents canaux de communication. Nous nous sommes aussi exprimés sur les réseaux de médias sociaux. Cette présence a eu des effets, en ce sens que les médias reprennent de plus en plus nos messages clés.

Le Salon professionnel du 2<sup>e</sup> pilier, qui s'est tenu du 29 au 30 avril 2015 à Lausanne, a de nouveau offert une plateforme de discussion efficace, basée sur des échanges directs entre les acteurs du monde de la prévoyance professionnelle, où les différents protagonistes ont pu débattre des questions d'actualité.

Point de contact pour les membres de l'ASIP et les médias, le secrétariat leur a fourni de nombreux services. Notre directeur a été soutenu par Anneliese Zogg, par notre collaborateur scientifique Dr. Michael Lauener ainsi que par Yves-Marie Hostettler, représentant de l'ASIP en Suisse romande. Nous les remercions cordialement de leur engagement.

En raison de la limitation de la durée du mandat, Gertrud Stoller-Laternser a remplacé Hanspeter Konrad au sein de la Commission fédérale LPP.

Bien qu'elle ne soit pas sans ressentir la consolidation en cours dans le monde des caisses de pension, l'ASIP représente, par le biais de ses membres, environ deux tiers des assurés ainsi qu'une fortune de prévoyance de plus de CHF 450 milliards. Des adhésions à des fondations collectives ou communes, des fusions ou dissolutions en raison de changements au niveau des employeurs, ainsi que des liquidations de fonds de bienfaisance ont entraîné des sorties, compensées toutefois par de nouvelles entrées. Fin 2015, l'ASIP comptait

955 membres (967 en 2014). Forte de cette base solide, elle s'engage, en tant que partenaire incontournable, dans la formation de l'opinion politique en faisant entendre la voix de ses membres.

### Bilan

En 2015, la LPP a fêté ses trente ans. De nombreuses caisses de pension peuvent se targuer d'une existence encore plus longue. Dans l'ensemble, la prévoyance professionnelle a fait ses preuves. L'état de santé de nos caisses de pension est satisfaisant. En même temps, ce bilan positif est un mauvais baromètre pour l'avenir.

D'énormes défis nous attendent à long

terme. Lorsque le moteur économique a des ratées, les systèmes de prévoyance sont mis à rude épreuve. Des voix réclamant des réformes en matière de plans de financement et de prestations se font toujours plus pressantes. Outre des adaptations du côté des engagements – comme celles concernant la LPP qui sont actuellement débattues au Parlement (Prévoyance vieillesse 2020) –, des mesures visant à améliorer l'efficacité du «troisième cotisant» sont nécessaires. Il faut pour cela une stratégie de placement tenant compte de la capacité de risque, mais aussi de la volonté de prendre des risques. Ainsi que le dénotent les données recueillies dans le cadre d'une enquête sur les caisses de pension réalisée par Swisscanto en 2015, il y a longtemps déjà que les organes responsables se penchent sur ces questions. Les taux de conversion, par exemple, ont été abaissés de 7,1 à 6,2% en moyenne au cours des treize dernières années. La décision de nombreuses caisses de pension de les réduire nettement plus montre que la tendance se poursuit. Ce ne sont pas des décisions faciles à prendre, car elles exigent des sacrifices de la part des milieux impliqués – assurés et employeurs. Les responsables des caisses de pension examinent toutefois des mesures compensatoires possibles, surtout pour les assurés proches de la retraite. L'important, c'est que tous se montrent solidaires – surtout dans la perspective de la prévoyance vieillesse 2020. En tant qu'association, nous avons besoin de votre soutien. Grâce à votre adhésion, vous renforcez notre voix et nous permettez nos multiples activités. Nous vous en remercions et nous réjouissons de pouvoir compter sur votre appui à l'avenir également.

Zurich, mars 2016



## ASIP

### Comité

(au 1<sup>er</sup> janvier 2016)

**Christoph Ryter, président**

Caisse de pension Migros

**Dr. Markus Moser, vice-président**

Novartis Pension Funds

**Olivier Sandoz, vice-président**

Fédération des Entreprises

Romandes

**Pierluigi Balestra**

Fondo di Previdenza per il Personale  
dell'Ente Ospedaliero Cantonale

**Jacques-Antoine Baudraz**

**Rolf Bolliger**

Pensionskasse SHP

**Urs Bracher**

Pensionskasse SPS und Jelmoli

**Daniel Dürr**

Fonds de garantie LPP

**Beatrice Eichenberger Schöpfer**

Caisse de pension Mettler-Toledo

**Beatrice Fluri**

Caisse de pensions des sociétés

Siemens en Suisse

**Birgit Moreillon**

Caisse de pensions Banque

Cantonale Vaudoise

**Christoph Oeschger**

Avadis Prévoyance SA

**François Puricelli**

Fonds de prévoyance

du Centre Patronal

**Jean-Rémy Roulet**

Caisse paritaire de prévoyance

de l'industrie et de la

construction (CPPIC)

**Urs Stadelmann**

Caisse de pensions Dätwyler Holding

**Dieter Stohler**

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

**Gertrud Stoller-Laternser**

Caisse de pension des

associations techniques (CPAT)

**Martin Paul Wagner**

Caisse de pensions du Credit

Suisse Group (Suisse)

**Jean Wey**

Caisse de pension PKG

## ASIP

### Représentation des intérêts

(au 1<sup>er</sup> janvier 2016)

L'ASIP est représentée  
dans les organisations et  
commissions suivantes :

Commission fédérale LPP

**Gertrud Stoller-Laternser**

Commission suisse pour les  
questions immobilières (CSQI)

**Reto Schär**

Comité directeur du

Fonds de garantie

**Christoph Ryter, Hanspeter Konrad**

Forum de prévoyance 2<sup>e</sup> pilier

**Hanspeter Konrad**

Commissions des examens

Fachschule für Personalvorsorge AG

**Daniel Dürr** et pour PVE

**Christoph Ryter**

Pensions Europe

**Christoph Ryter, Hanspeter Konrad**

European Association of public  
sector pension institutions (EAPSPI)

**Hanspeter Konrad**

Groupe de travail « Impôts à la  
source » de la Conférence des  
administrations fiscales cantonales

**Urs Stadelmann**

Fondation pour la promotion  
de l'autoresponsabilité

**Hanspeter Konrad**

## ASIP

### Secrétariat

**Hanspeter Konrad**

Directeur

**Anneliese Zogg**

Secrétariat

**Dr. Michael Lauener**

Collaborateur scientifique

**Yves-Marie Hostettler**

Représentant Suisse romande

Réviseurs

**Corrado Tedeschi**

**Daniel Angst**

# ||ASIP

Schweizerischer Pensionskassenverband  
Association Suisse des Institutions de Prévoyance  
Associazione Svizzera delle Istituzioni di Previdenza

# 2015

Kreuzstrasse 26 8008 Zurich  
Téléphone 043 243 74 15 Fax 043 243 74 17  
info@asip.ch www.asip.ch

